

Sur quels revenus pourrez-vous compter à la retraite?

Il existe trois sources de revenu à la retraite :

- le programme fédéral de la **Sécurité de la vieillesse**;
- le **Régime de rentes du Québec**;
- les **régimes privés de retraite** (fonds de pension, RVER, REER, etc.) et l'**épargne personnelle**.

Un conseil

Commencez à épargner pour votre retraite dès votre entrée sur le marché du travail. Ainsi, le temps jouera en votre faveur et votre capital de retraite aura le temps de fructifier.

Comment nous joindre



Par Internet

Mondossier > RRQ

Accédez à votre dossier
en tout temps

www.rrq.gouv.qc.ca



Par téléphone

Région de Québec : **418 643-5185**
Région de Montréal : **514 873-2433**
Sans frais : **1 800 463-5185**

141-RRQ-2015 02-F

Bienvenue au Régime de rentes du Québec!

Un régime d'assurance public et obligatoire pour les travailleurs de 18 ans ou plus dont les revenus de travail annuels dépassent 3 500 \$.



Que vous offre le Régime de rentes du Québec?

Le Régime, c'est d'abord une rente de retraite.

Le montant de votre rente de retraite dépendra :

- du **nombre d'années** pour lesquelles vous aurez cotisé;
- des **revenus de travail** sur lesquels vous aurez cotisé;
- de l'**âge** auquel vous commencerez à recevoir votre rente.

Vous pouvez obtenir votre rente de retraite à partir de 60 ans. Pour la recevoir, vous devez avoir cotisé au Régime pour au moins **une année**.

Si vous commencez à recevoir cette rente à 65 ans, elle remplacera environ 25 % des revenus sur lesquels vous aurez cotisé.

Le Régime, c'est aussi une protection pour vous et vos proches.

Lors d'un décès ou en cas d'invalidité

À certaines conditions, la Régie verse :

- des **prestations de survivants** pour votre famille lors d'un décès;
- des **prestations pour invalidité** si vous devenez gravement invalide de façon **permanente** et êtes incapable d'exercer un emploi à temps plein.

Pour recevoir une rente, vous devez en faire la demande.

Le Régime de rentes du Québec : un régime durable et rentable pour les Québécoises et les Québécois de toutes les générations.

Combien vous coûte le Régime?

Le Régime est financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs.

En 2015, le taux de cotisation au Régime est de 10,50 %. Si vous êtes un travailleur salarié, vous payez la moitié de ce taux, soit 5,25 % et votre employeur paie l'autre moitié.

Notez bien!

Le taux de cotisation augmentera de **0,15 % par année**, jusqu'à ce qu'il atteigne 10,80 % en 2017.

Il y a un **maximum de revenus de travail** sur lesquels vous pouvez cotiser. En 2015, le revenu maximal est de **53 600 \$** par année. Ainsi, votre cotisation ne peut pas dépasser 2 630,25 \$ pour l'année 2015. C'est aussi la somme maximale que versera votre employeur.

Si vous êtes un travailleur autonome ou une ressource intermédiaire ou de type familial (famille ou résidence d'accueil), vous payez les deux parts, c'est-à-dire 5 260,50 \$ au maximum en 2015.

